

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Nombre de conseillers

municipaux:

En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 27

Etaient présents :

M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, , M. Eric FUSS, M.

Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.

Publication site internet:

Le 12 février 2025

Date de la convocation :

Le 28 janvier 2025

Etaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.

Absentes: Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°01 Rapporteur: M. Franck LOMBARD

Objet : Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 3 oppositions (M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI) adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 073-217303031-20250203-20250203_DE01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025 Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire